Image not found or type unknown

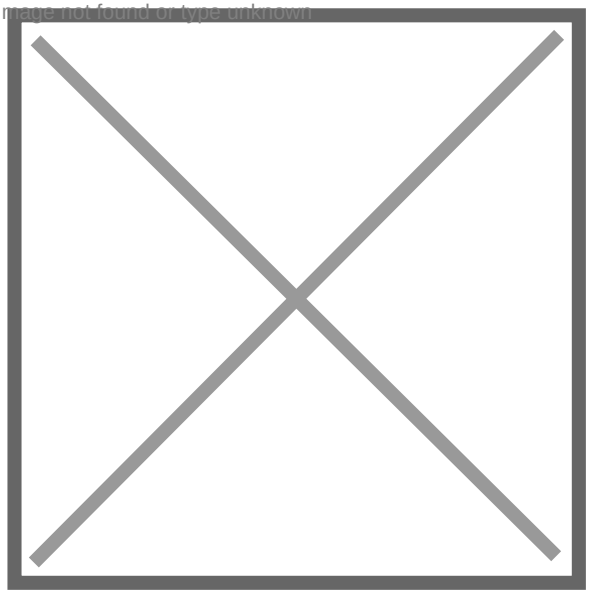

Adoption pour un sans papier

Par **Nicole29**, le **13/01/2011** à **18:08**

Bonjour,

Je voulais avoir quelques renseignements par rapport à l'adoption car j'ai déjà cherché sur internet mais je ne trouve pas, est-ce-qu'un français peut adopter un jeune homme (24 ans) étranger sans papier en France depuis 10 ans, arrivé légalement avec un visa en 2001?

Merci de vos réponse,

Bien cordialement,

Par **amajuris**, le **13/01/2011** à **20:41**

bjr,
il faut que la loi du pays de l'adopté autorise l'adoption ce qui n'est pas le cas des pays musulmans qui ne connaisse que la kefala qui est différente de l'adoption que nous connaissons.
bien entendu il ne faut pas que le seul but soit d'obtenir pour cette personne une autorisation de séjour car cela serait considérer comme un abus de droit étranger au but de l'adoption.
cdt

Par **Nicole29**, le **13/01/2011** à **23:22**

Merci de votre réponse, le pays n'est pas un pays musulman mais chrétien, je pense que ce sera bon de ce coté.
En fait la personne concernée est depuis son enfance éduqué à la française, il a obtenu son brevet dans un collège français, il a eu le bac en France, il est arrivé à l'âge de 16ans en France. Mais depuis 3 ans il y a eut un problème avec la préfecture, ils ont classé son dossier sans suite. donc pour l'aider toute sa famille en France cherche un moyen de le régulariser. Parce qu'il a beaucoup de famille en France, sauf ses parents.
Par contre savez-vous les documents à fournir? merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés